

Les pluies abondantes de la semaine passée ont mis un gros coup de frein aux récoltes qui sont néanmoins bien engagées dans toutes les régions sauf l'Ardenne.

Au Centre du Pays, l'heure est à la récolte pour les semis de la première quinzaine de mai.

En ce qui concerne les semis de juin, en campine hennuyère, les maïs sont à maturité. En régions limoneuses, les maïs seront à maturité à partir de la semaine prochaine pour les situations les plus avancées (les matières sèches se situent entre 27 et 31%).

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, en région jurassique et en région herbagère liégeoise, les récoltes se poursuivent.

Dans le Condroz, les maïs semés dans la première quinzaine de mai sont à maturité, hormis quelques situations plus tardives qui n'arriveront à maturité qu'à la fin du mois.

En Famenne, les récoltes sont bien lancées. Comme dans les précédents communiqués, nous attirons votre attention sur les situations plus tardives qui affichent toujours des matières sèches sous la barre des 30%.

Les semis de juin accusent toujours de lourds retards dans ces régions du sud du pays avec des matières sèches comprises entre 22 % et 28 % de MS. Pour ces dates de semis, on peut espérer récolter les situations les plus précoces à la fin du mois d'octobre.

En **Ardenne**, les variétés ultra-précoces les plus avancées seront à maturité à partir de la fin de la semaine. Les variétés précoces se situent entre 24 et 30% de MS, leur récolte pourra débuter à partir du 24 octobre. Là-bas, les semis de juin n'atteignent pas encore les 20% de MS. Dans ces cas de figure, la situation est grave car la maturité risque de ne jamais être atteinte.

Le Centre Pilote Maïs

1/2

Situation des maturités du maïs ensilage
(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 42 du 14/10 au 18/10/2024)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 14/10 au 18/10/2024	Du 16/10 au 22/10/2023	Du 10/10 au 16/10/2022	Du 14/10 au 18/10/2024	Du 16/10 au 22/10/2023	Du 10/10 au 16/10/2022
Zones limoneuses (Ath, Branchon, Bothey, Dalhem, Dour, Ernage, Melles, Neufvilles, Nil-Saint-Vincent, Obaix, Perwez, Waremme)	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc
Campine hennuyère (Jurbise, Stambruges, Saint-Ghislain, Villerot)	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc
Condroz (Achêne, Biesme sous Thuin, Ciney, Clavier, Clermont, Ellemelle, Engis, Fosses-la-Ville, Gerpennes, Momignies, Onhaye, Rotheux)	De 31 à 36 %	Réc	Réc	De 28 à 33 %	Réc	Réc
Famenne Ouest (Franchimont, Mesnil-Saint-Blaise, Neuville, Pesche)	De 30 à 35 %	Réc	Réc	De 27 à 33 %	Réc	Réc
Famenne Centre (Halma, Marloie, Montgauthier)	De 28 à 34 %	Réc	Réc	De 26 à 32 %	Réc	Réc
Famenne Est (Grandhan, Izier, My, Warre)	De 31 à 36 %	Réc	Réc	De 27 à 35 %	Réc	Réc
Région Herbagère Liégeoise (Aywaille, Louveigné, Soumagne, Xhoris)	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc
Région jurassique (Autelbas, Châtillon, Saint-Vincent, Schockville)	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc	Réc
	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			Variétés plutôt précoces (FAO < 230)		
Ardenne (Bonnerue, Cul-des-Sarts, Ernonheid, Semel, Villeroux)	De 24 à 32 %	Réc	Réc	De 24 à 30 %	De 29 à 31 %	Réc

Les avertissements sont disponibles sur le site des centres pilotes ([//centrespilotes.be/](http://centrespilotes.be/)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR (Province de Liège-Agriculture), de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.